



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 371

CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (MLC) POUR LA MISE EN PLACE DE QUATRE MATINÉES ATELIERS-JEUX AU PROFIT DES ASSISTANTES MATERNELLES DU RPE "POMME D'API"

LE MAIRE DE TAVERNY,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

Vu le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances,

Vu la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a un intérêt de proposer une intervention ludique au profit des assistantes maternelles du RPE ;

Considérant que l'association « La Maison des Loisirs et de la Culture - MLC » propose de mettre en place de matinées ateliers jeux dans les parcs tabernaciens en direction des assistantes maternelles du RPE « Pomme d'Api », pour un montant de 400 € net ;

Considérant que ces ateliers se dérouleront les mardis 03 juin, 17 juin, 1^{er} juillet et le 08 juillet 2025 dans les lieux suivants : le parc Pierre Salvi, le terrain multisport les Lignièrès et le parc Debussy à Taverny ;

Considérant qu'en vertu de l'article R. 2122-8 du code de la commande publique, les marchés publics, dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT, peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

Considérant qu'en conséquence, il y a nécessité de signer un devis et un contrat avec l'association La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) ;

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20250602-AR2025_371-AR-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 03/06/2025

Publication le : - 3 JUIN 2025

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Le contrat et le devis n°2024-2025-14 relatifs à la mise en place d'ateliers-jeux au profit des assistantes maternelles du RPE « POMME D'API » sont acceptés et signés avec l'association La Maison des Loisirs et de la Culture, sise 191 rue de Paris à TAVERNY (95150), représentée par Madame Annie OZANNE, en sa qualité de Présidente.

Article 2 :

Le montant du contrat est de 400 € net (QUATRE CENT EUROS NET).

Le règlement sera effectué par mandat administratif, sur présentation de facture, à l'issue de la représentation.

Article 3 :

Ces ateliers auront lieu les mardis 03 juin, 17 juin, 1^{er} juillet et le 08 juillet 2025 dans les lieux suivants : le parc Pierre Salvi, le terrain multisport les Lignières et le parc Debussy, pour un groupe de 10 assistantes maternelles accompagnées d'enfants de 0 à 3 ans.

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2025.

Article 5 :

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation(s) seront transmises au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Fait à Taverny, le 02 Juin 2025



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florence Portelli', written over a horizontal line.

Florence PORTELLI